



Conditions Particulières applicables aux promotions valables

du 1^{er} juin au 30 juin 2018

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales. En cas de contradiction entre celles-ci, les Conditions Particulières prévalent.

Promotion sur les offres mobiles

1. **Avantage :**

Le Client souscrivant un abonnement mobile pendant la période de validité de la promotion bénéficiera d'une réduction de 50% pendant les 3 premiers mois suivant la souscription de l'abonnement (le premier mois est facturé au prorata).

2. **Conditions :**

Peut bénéficier de la promotion : tout Client professionnel (B2B) repris sur la liste « What's up » souscrivant un abonnement et ayant opté pour :

- L'envoi par e-mail de la facture ;
- Le paiement par prélèvement automatique.

3. **Période de validité :**

La promotion s'applique à tout Contrat conclu auprès de JOIN Experience Belgique SPRL entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2018.

Les Clients reconnaissent et acceptent qu'ils sont tenus de remplir les conditions mentionnées ci-dessus pendant toute la durée de leur Contrat. À défaut, après notification du Client, JOIN Experience Belgique se réserve le droit d'annuler la promotion pour la durée restante.